



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 11 juin 2021

Monsieur le Maire de la ville de Nice
Monsieur le Président du CCAS de la ville de Nice et de la métropole Nice Côte d'Azur

Objet : Avancements et promotions internes

Monsieur le Maire, Monsieur le Président,

Vous présiderez, lundi prochain, la réunion sur les avancements et promotions internes 2021, à laquelle vous avez convié les représentants des organisations syndicales.

Il nous semble important de rappeler que ces derniers, lors des groupes de travail concernant les lignes directrices de gestion, s'étaient unanimement plaints de l'opacité de l'avancement et de la promotion interne dans nos trois entités. Leur proposition d'une cotation et d'une hiérarchisation des items, garantissant des critères transparents et pouvant objectiver la carrière des agents, avait été refusée.

Nous ne pouvons que déplorer cette décision. Notre syndicat continue de défendre des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement classés par ordre de mérite, conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, nous continuons à revendiquer un calcul des ratios d'avancement plus sincère et réaliste, et que l'intégralité des postes ainsi définis soit ouverte.

Vous nous opposerez que les ratios « promus-promouvables » sont des taux maximum qui n'engagent pas la collectivité à ouvrir tous les postes résultant de leur application.

Pour autant, en prenant connaissance du nombre de postes ouverts au titre des avancements de grade 2021, dans nos trois entités, nous avons été frappés de constater combien nombre d'entre eux sont bien en-deçà de ce que vos délibérations vous permettent.

À la ville de Nice, vous n'avez ouvert qu'à 56,37% les postes d'avancement de grade que vous autorisait votre propre délibération.

Au CCAS de la ville de Nice, vous n'avez ouvert qu'à 65,09% les postes d'avancement de grade que vous autorisait votre propre délibération.

À la Métropole Nice Côte d'Azur, vous n'avez ouvert qu'à 72,08% les postes d'avancement de grade que vous autorisait votre propre délibération.

Nous sommes donc loin de votre volonté, affirmée dans les lignes directrices de gestion, de rattraper les inégalités entre nos entités.

Dans votre courrier du 19 mai dernier, vous exprimez, à l'ensemble des agents, votre reconnaissance et votre fierté de pouvoir compter sur eux, et de préciser que « *la crise sanitaire que nous traversons depuis plus d'un an a contraint nos*

collectivités à un effort d'adaptation sans précédent, pour **concilier la continuité du service public avec la protection de nos concitoyens et de nos agents [...]** Dans un contexte marqué par une succession d'événements tragiques au plan local (tempête Alex, attentat de la basilique Notre-Dame), la Ville de Nice, son CCAS et la Métropole Nice Côte d'Azur ont pu compter sur **l'engagement sans faille de leurs agents.** »

Cette forte implication des personnels, au service de la population niçoise et métropolitaine, appelle, pour nous, à une réelle reconnaissance.

Aussi, au vu des éléments ci-avant, nous vous demandons **d'ouvrir à 100% le nombre de postes au titre des avancements de grade**, comme vous y autorisent vos délibérations.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

P/ Le Syndicat CGT
Le Secrétaire Général



Hugues JEFFREDO